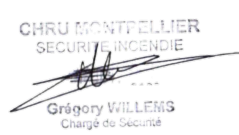


PROCEDURE POUR LES ESSAIS ET ALARMES INCENDIE		Document n° INST TECH/057/2	
		Page : 1	
		Document(s) de référence : - règlement de sécurité contre les risque d'incendie et de panique dans les ERP approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980.	
Rédaction : Cadre de santé IBODE / Chef Projet Formation incendie & Évaluation Hizia GUERMACHE Signature : 		Validation : Chef de Sécurité incendie du Groupement 1 Justine TIONNAIS Signature:  Chef de Sécurité incendie du Groupement 2 Grégory WILLEMS Signature:  CHRU MONTPELLIER SECURITE INCENDIE Grégory WILLEMS Chargé de Sécurité	
		Approbation : Directeur du Département Incendie et Sûreté Rédha KHALED Signature : 	
Mots clés : essais - sécurité incendie - FDT- mode opératoire			

DESTINATAIRES

Le Directeur des Travaux et du Biomédical de l'Incendie et de la Sûreté L'adjoint au directeur responsable du département incendie et sûreté Les chefs de sécurité des sites Les chefs d'équipe de sécurité Le secrétariat des travaux et du biomédical	
---	--

TABLEAU DE MODIFICATION

Indice	Date	Modifications
0	30/04/2013	Création
1	07/07/2023	Mise à jour
2	27/10/2023	Ajout note d'information

Procédure à appliquer pour la réalisation des essais de la détection incendie.	Document n° 1
	Page : 2/4

Textes réglementaires de référence

Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980.

DF 9
DF 10
CH 57
CH 58
MS 68
MS 73

Normes AFNOR

NF S 61933 Système de sécurité et d'incendie règles d'exploitation et de maintenance
NF EN 13306

Le chef de poste est **responsable** du bon déroulement des essais.
Il supervise l'enchaînement journalier, conformément à la planification définie.
Il est acteur de la relation avec les intervenants extérieurs.

En début de vacation, il missionne un binôme d'agents SSIAP 2 ou 1, au suivi des essais journaliers. Il a toute latitude, en fonction des missions quotidiennes, des horaires et autres contraintes de procéder au remplacement de cette équipe par une autre.

À sa charge, durant les essais, il veille à ce que les prestataires ne soient, à aucun moment, laissés sans accompagnement (hormis sinistre = arrêt des essais).

Ensemble, le binôme prépare le matériel et les supports nécessaires.

Préalable :

Il maîtrise la topologie et la typologie du système de sécurité incendie des bâtiments.
Il a connaissance de la planification des essais incendie sur l'ensemble des établissements du groupement.

Information :

Les planifications des essais incendie réalisées, le référent doit rédiger une note d'information destinée au secrétariat de la DTBIS pour diffusion.

Les diffusions des plannings (cadres de santé) et de la note se font en parallèle un mois avant le début des campagnes d'essais incendie. Un **rappel** peut être fait une semaine avant.

La liste de diffusion est toujours la même que celle consignée dans la note en annexe 1.

Procédure à appliquer pour la réalisation des essais de la détection incendie.	Document n° 1
	Page : 3/4

Avant les essais, le binôme doit :

Prendre connaissance et se munir de la ou des FDT pour réaliser les essais incendie.

Se rendre dans les services concernés, en dernier recours au moins 15 minutes avant (si possible plus tôt) et vérifier si le personnel est bien informé du déroulement des essais et des horaires.

Vérifier si les organes de sécurité sont accessibles (vacuité, état des DAS, des CTA etc.), et si les mesures d'hygiène à mettre en œuvre par le personnel du service sont prévues (pose de polyane, de protections etc.).

Identifier les locaux où devront être effectués des gestes techniques (réarmement CTA, moteurs de désenfumage, etc.).

Prendre connaissance des consignes et procédures particulières pour les services spécifiques (Bloc opératoire, Réanimation, Pédiatrie, etc.).

Identifier les emplacements où le service de sécurité devra mettre en place des mesures de protection comme la pose de sas en polyane.

Prévenir la centrale d'appels et les frigoristes de l'imminence de l'essai.

Se munir des équipements nécessaires : échelle, clés, plans, lampe, moyens de transmissions, matériel pour le sas en polyane...

Mettre en place s'il y a lieu un dispositif de condamnation sur les alimentations électriques des SSI (tests sur la deuxième source).

Pendant les essais : le binôme doit :

Veiller à l'application des préconisations en hygiène consignées dans la FDT (pose de détruits de draps, évacuation du public ou des patients).

Veiller au respect de l'horaire indiqué dans la planification, prévoir l'arrivée des intervenants dans le service au moins 5 minutes avant le début des essais.

Organiser la coordination de tous les acteurs en présence lors de l'essai.

Apporter sa connaissance des installations techniques pour faciliter le déroulement de l'essai.

Noter sur la FDT tout dysfonctionnement qui nécessitera un dépannage immédiat pour maintenir le niveau de sécurité (ex: moteur de désenfumage, CTA etc.) et prévoir la mise à jour du document en cas de besoin.

Procédure à appliquer pour la réalisation des essais de la détection incendie.	Document n° 1
	Page : 4/4

En cas de nécessité, le chef de poste a la possibilité d'interrompre toute activité qui risque de compromettre le début d'un essai.

Après les essais : le binôme doit :

Mettre en place une action corrective pour répondre au dysfonctionnement lors de l'essai (15 min autorisées).

Procéder au réarmement des dispositifs actionnés de sécurité avec les moyens de protection s'il y a lieu (*exemple : sas en polyane*).

Relancer les Centrales de Traitement d'Air (CTA) après le réarmement de **tous** les DAS (CCF).

Procéder à la récupération de **tous** les matériels ayant servi à la réalisation de l'essai.

Vérifier la présence des équipes de nettoyage (cf. la planification des essais, en leur absence imprévisible ou en retard, prévenir le personnel d'éventuelles salissures pour un nettoyage).

Informers les services techniques et la centrale d'appels de la fin de l'essai (Frigoriste, ascensoriste, électricien s'il y a lieu et les soignants du service testé).

Passer les consignes à la relève (jour-nuit) pour remettre le SSI en état de veille, en cas de besoin.

Lister, dans le fichier Excel, les éléments en défaut n'ayant pu être dépannés dans les 15 minutes pour anticiper les levées de réserve techniques.